

Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie

Livret d'accueil de la MARPA Haut Berry Val de Loire



7 Bis Rue du stade
18240 Savigny en Sancerre
02.48.54.00.12
Mail : marpa.hbvl@gmail.com

La charte des MARPA

ARTICLE 1 : *Inscrite dans une démarche de développement local, la MARPA est un établissement à but non lucratif. Les personnes âgées du pays y vivent « comme chez elles » avec la garantie et dans le respect du concept MARPA.*

ARTICLE 2 : *Chaque résident accueilli à la MARPA est avant tout un citoyen dont l'identité, la dignité et le droit à la vie privée doivent être respectés.*

ARTICLE 3 : *La MARPA est une petite unité de vie qui permet à toutes les personnes accueillies de choisir leur mode de vie, d'entretenir et de développer leur autonomie.*

ARTICLE 4 : *Chaque résident, par son engagement personnel ; contribue à la qualité et à l'ambiance générale de la vie à la MARPA.*

ARTICLE 5 : Les familles, les proches et les acteurs du « pays » participent à la vie de la maison. Les liens sociaux des résidents sont encouragés à la MARPA.

ARTICLE 6 : La MARPA accompagne chaque résident en fonction de ses besoins et attentes. Elle adapte ses services, veille à la bonne organisation des soins et des autres aides nécessaires.

ARTICLE 7 : Chaque signataire est co-responsable et garant du concept MARPA. Il s'engage à participer à la vie du réseau et à en promouvoir le développement.

ARTICLE 8 : La présente charte est affichée dans la MARPA. Les signataires, les résidents et leurs familles, les personnels et intervenants extérieurs, s'engagent à en appliquer les principes, dans le temps, au service des personnes accueillies.

Bienvenue...

Le Conseil d'Administration de l'association gestionnaire, et l'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue à la MARPA Haut Berry Val de Loire.

Ce livret a pour mission de mieux vous faire connaître le fonctionnement de la structure.

Il a été conçu pour vous guider et s'adresse également à vos familles, vos amis et visiteurs.

Si nous n'avons pas la prétention de remplacer votre maison, nous voulons permettre à chacun d'entre vous de vivre paisiblement sa retraite dans un climat de confiance et de sérénité.



Le projet d'établissement

Fondé sur des valeurs humaines, le projet de vie de l'établissement est centré sur la personne accueillie et tous les acteurs de son environnement.

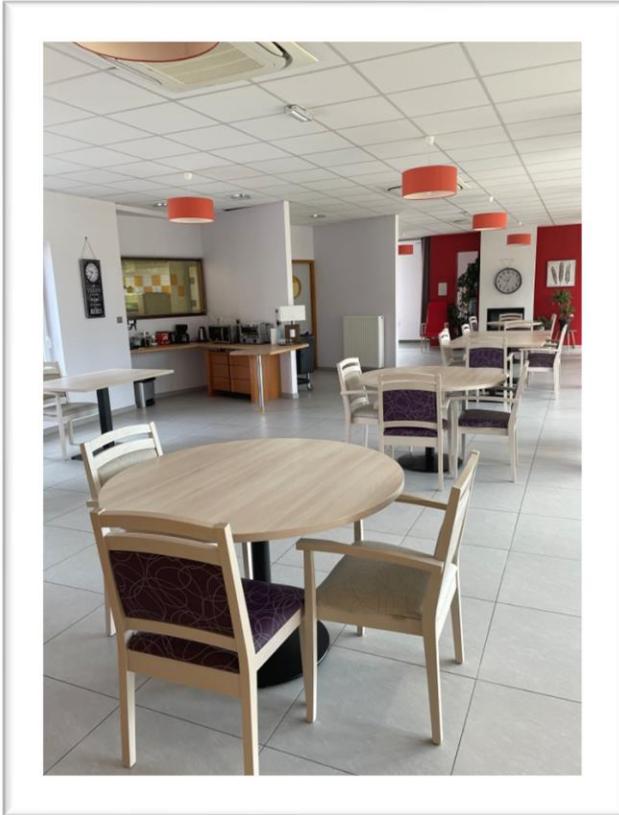
Il a pour objet de lui proposer un accompagnement personnalisé.

Le projet de vie constitue l'expression de la projection dans l'avenir de la personne accueillie ainsi que ses aspirations et ses choix.

Il se doit de donner du sens à ce que vit la personne.

Ce rôle d'accompagnement s'inscrit dans un souci d'amélioration continue de la qualité de vie au sein de l'établissement.

Il s'agit pour les professionnels de faire preuve de disponibilité, d'empathie et d'authenticité, afin de permettre à chaque personne de conserver son autonomie, sa personnalité, son histoire ainsi que ses liens sociaux.



Situation géographique

Savigny-en-Sancerre est une commune de plus 1 000 habitants, situé à 60 km de Bourges, 11 km de Cosne Cours sur Loire, 42 km de Gien et 15 km de Sancerre.

La commune est située dans le Nord de l'ancienne province du Berry.



La Marpa Haut Berry Val de Loire est située à **proximité du centre bourg**, à côté de la caserne des pompiers et face à la salle polyvalente. De ce fait, la Marpa facilite la création et le maintien de liens sociaux.

La commune de Savigny en Sancerre dispose de **nombreux commerces et services de proximité** : poste, bar, restaurant, épicerie, presse, boulangerie, pharmacie, maison de santé, médecin, cabinet d'infirmier libéral, coiffeur, podologue, boucherie ambulante, club des aînés...

La structure en quelques mots

La MARPA « Haut Berry Val de Loire » est une **structure non médicalisée** qui peut accueillir 24 personnes âgées encore relativement autonomes. Elle s'adresse aux personnes seules ou en couple, pour un **hébergement permanent ou temporaire**.

La MARPA assure un habitat adapté et une **sécurité 24h/24 toute l'année**.

La MARPA est une maison familiale avant tout. Avec bienveillance, elle est garante des projets de vie, fondés sur le désir et les capacités de chacun, en favorisant **l'indépendance et l'autonomie**.

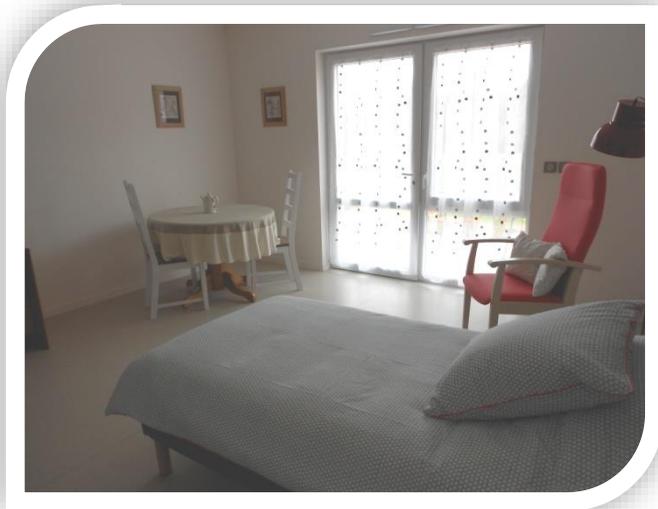
La MARPA veille au bien être des résidents, assure des conditions de vie chaleureuses et humaines en toute sécurité. Le quotidien allégé des contraintes et des craintes permet d'aborder chaque jour avec plus de légèreté.

L'hébergement

La MARPA propose à la location **22 logements T1bis et 1 logement T2**. Ces logements répondent aux exigences liées à l'avancée en âge et à la mobilité des résidents. Les logements sont **privatifs**.

Deux formules d'accueil :

- L'**hébergement permanent**, dans ce cas les logements sont **non-meublés**, le résident peut l'agencer à son goût avec son propre mobilier pour se sentir « chez soi ».
- L'**hébergement temporaire**, au sein d'un logement **meublé** pour faciliter le séjour des personnes à la MARPA (séjour de moins de 6 mois renouvelable une fois).



Chaque appartement est de **plain pied** et possède son propre **accès vers l'extérieur**. Le logement dispose d'une **pièce principale**, d'un **coin sommeil pour les T1** – d'une **chambre supplémentaire pour le T2**, d'une **kitchenette**, d'une **salle de bain** et d'une **terrasse** extérieure.

La salle de bain comprend une douche à l'italienne, un bloc sanitaire complet sur un sol anti dérapant, un sèche serviette et des barres de maintien.

La kitchenette présente deux plaques de cuisson, un réfrigérateur et un évier sur meuble.

Chaque logement est équipé d'un grand placard de rangement avec étagère et penderie.

L'équipe professionnelle

La **responsable de la MARPA** gère et anime l'établissement au quotidien. Disponible et à l'écoute de tous, elle harmonise et coordonne les méthodes de travail d'une **équipe d'agents polyvalents d'accompagnement**.

L'équipe se charge de l'organisation des activités quotidiennes collectives : la confection des repas, l'entretien des parties communes, du linge, la mise en place d'animations...



Chaque membre de l'équipe :

- **Accompagne** au quotidien les résidents de façon personnalisé
- **Veille au bien être** de tous,
- Assure le **respect de la vie privée** du résident
- **Encourage** les personnes à participer aux différentes activités leurs permettant de rester le plus longtemps possible autonomes dans le respect de leurs capacités.

La santé

La **MARPA n'est pas une structure médicalisée.**

Vivre à la MARPA, c'est vivre **comme à domicile** : les résidents gardent leur médecin, leur infirmier, leur podologue, leur coiffeur...

La Responsable de la MARPA peut se charger de **coordonner** les services d'aide à la personne et les professionnels de santé.

Les services

Des espaces communs conviviaux (salle à manger, salon avec cheminée, salle d'animation, petits salons...) permettent aux résidents de se retrouver pour **partager des moments de détente ou de loisirs.**



Les animaux : Nos amies les bêtes sont acceptées à la MARPA sous certaines conditions définies dans le contrat de séjour.

La sécurité : A leur arrivée, chaque résident reçoit un **médillon de téléassistance** qui permettra d’alerter le personnel de la MARPA en cas d’urgence. Le personnel est présent sur site de 7h30 à 20h30 puis reste **disponible 24h/24** grâce à un système d’astreinte.

La restauration : **Tout est cuisiné sur place.** Ces temps de repas sont des temps conviviaux d’échange et de partage. En prévenant à l’avance **amis, familles peuvent se joindre aux repas.**

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Petit déjeuner (en appartement) entre 7h30 et 8h30
- Déjeuner : 12h00
- Collation : 16h30 (en fonction de l’activité)
- Diner : 18h45



Une commission des menus à lieu tous les trimestres, afin de prendre en considération les avis des résidents.

Les repas à la MARPA sont **également ouverts aux seniors des environs**. Ces repas doivent être réguliers, pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire à la MARPA.

Le service des repas est facultatif, chacun reste libre de confectionner ses propres repas dans son appartement.



La buanderie : les agents polyvalents peuvent s'occuper de l'entretien du linge ; lavage, séchage et repassage selon les besoins.

Le linge est lavé individuellement.

Les divertissements : les résidents sont libres d'organiser leur journée comme bon leur semble. Nous proposons de participer aux différentes animations programmées et actions de prévention à la santé.

- Yoga, Gym douce
- Atelier mémoire
- Animations musicales
- Atelier création bijoux
- Loto, Jeux de société, Dictée
- Jeux sur tablettes numériques
- Repas à thème
- Sorties
- Ateliers culinaires
- Jardinage
- Expositions, balades
- Atelier soins esthétiques
- Atelier prévention des chutes
- ...

Enfants, familles, amis et villageois y sont conviés.

Les visites : sont totalement libres. La structure ouvre ses portes à 7h30 et les referme à 20h30.

Les sorties : la liberté d'aller et venir est un droit fondamental. Les sorties sont donc libres, mais nous vous remercions, afin d'éviter toute inquiétude, de signaler les absences au personnel de la structure.



Tarifs année 2023

Hébergement permanent

T1 bis (32 m²)

Loyer : 560 €

Charges mutualisées (eau, électricité, chauffage, charges du personnel) :
770 €

Téléassistance : 22€

Taxe ordures ménagères : 6.50 €

TOTAL par mois : 1358.50 €

T2 (45 m²)

Loyer : 640 €

Charges mutualisées (eau, électricité, chauffage, charges du personnel) :
1085 €

Téléassistance : 22€ / personne

Taxe ordures ménagères : 6.50 € / personne

TOTAL par mois : 1753.50 € pour 1 personne ; 1782 € pour 2 personnes

Hébergement temporaire (3 repas, 1 entretien du linge/semaine, 1 entretien du logement/semaine)

T1 bis (32 m²) 56€ / jour
option téléphone: 35€ / mois

T2 (45 m²): 56€ / jour pour 1 personne
81.65 €/ jour pour 2 personnes
Option téléphone: 35€ / mois

Prestations supplémentaires

Restauration (tarifs fixés par le Département du Cher)

Petit- déjeuner : 1.74€

Déjeuner : 5.85€

Dîner : 4.11€

Portage de repas dans le logement : 7€

Repas pour les visiteurs

Déjeuner adulte: 12€

Déjeuner enfant (-12 ans): 7€

Dîner adulte : 6.50€

Dîner enfant (-12 ans) : 4€

*Repas pour les seniors qui souhaitent prendre leur repas tous les jours,
mais ne vivant pas à la MARPA:*

Déjeuner : 7€

Dîner : 5€

Buanderie :

Forfait par machine (lavage, séchage, repassage) : 10€

Entretien du logement :

28€ / heure (facturé au 1/4 d'heure)

Ménage de fin de séjour : 55€

Piluliers sécurisés (préparés et facturés par la Pharmacie de la Place, à Savigny-en-Sancerre):

Uniquement pour les médicaments prescrits

Piluliers hebdomadaires: 7€

Accueil et admission

Procédure d'admission :

- 1- Contacter la responsable de la MARPA au 02.48.54.00.12 afin de fixer un rendez-vous pour organiser une première rencontre entre le demandeur / la famille du demandeur et la responsable de la MARPA
- 2- Le jour de la première rencontre, une visite de la MARPA est réalisée. Un dossier de demande d'admission est transmis.
- 3- A réception du dossier de demande d'admission, une commission se réunit, étudie la demande et donne son accord ou non pour une future entrée.
- 4- Si la décision est favorable, une date d'entrée peut être déterminée.

Pièces à fournir :

Pour l'ouverture d'un dossier de demande d'admission :

- Le dossier de demande d'admission complété
- La fiche éléments de vie du résident complétée
- Une copie du livret de famille
- Une copie de la carte d'identité
- Les copies des relevés annuels des caisses de retraite
- Une copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année précédente

En vue de l'admission :

- Le contrat de séjour signé
- Le règlement de fonctionnement signé
- L'acte de cautionnement solidaire complété, accompagné d'un RIB et de la copie de la pièce d'identité du cautionnaire
- L'état des lieux signé
- Le formulaire de droit à l'image complété
- Le formulaire de désignation de la personne de confiance complété

- Le formulaire de demande d'aide à la prise de médicament (le cas échéant)
- Le formulaire de dépôt de garantie (équivalent à 1 mois de loyer) accompagné du chèque de règlement
- Le formulaire d'enquête alimentaire complété
- Une copie de l'attestation de la carte vitale ou de la MSA
- Une copie de la carte de la mutuelle complémentaire (le cas échéant)
- Un certificat médical précisant que le résident n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou de troubles du comportement et qu'il peut vivre dans un milieu collectif non médicalisé
- une copie de la police d'assurance (responsabilité civile, vol et détériorations des objets et meubles personnels, dégâts des eaux, incendie) à fournir chaque année

Pour nous contacter



MARPA Haut Berry Val de Loire

7 Bis Rue du stade
18240 Savigny en Sancerre

02.48.54.00.12

Mail : marpa.hbvl@gmail.com